



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 011

Séance du 30 avril 2025

PROJET SOBRIETE DES USAGES – ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 avril à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 17 avril 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Jean-Luc LEGER

M. Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

En juillet 2023, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a été signataire du « Plan de résilience pour la Creuse ». Elaboré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en faveur des collectivités en charge de la gestion de l'eau, ce programme vise globalement à accompagner le territoire face à la raréfaction de la ressource en eau.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Creuse Grand Sud bénéficie d'une bonification des aides financières pour un soutien à la réalisation de l'étude de transfert des compétences « eau » et pour la mise en œuvre d'un appel à projet portant sur la sobriété des usages et les économies d'eau.

Les objectifs de cet appel à projet, qui a fait l'objet d'un dépôt de candidature retenue en fin d'année 2023, sont les suivants :

- La réalisation d'expertises préalables à des travaux de réduction des consommations d'eau dans les bâtiments publics
- La réalisation de ces travaux
- L'acquisition et distribution d'équipements dédiés à la réduction de usages
- La conduite d'actions de sensibilisation et l'accompagnement technique de ce programme

Ces actions bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau-Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250430-2025_B_011-

Présentation de la demande

Pour accompagner la réduction des usages d'eau du réseau d'alimentation en eau potable, la communauté de communes souhaite acquérir 100 cuves de récupération d'eau de pluie de 1 000 litres avec leurs équipements de raccordement pour un déploiement dans les foyers locaux. Il s'agira de permettre une substitution partielle de la ressource AEP pour certains usages (arrosage, lavage, etc.). Ces équipements seraient proposés aux habitants du territoire (1/foyer) à un prix subventionné.

Dans un premier temps, les seules communes bénéficiaires seraient les communes hors SIAEP de la Rozeille et de Saint-Sulpice-les-Champs-Vallière qui proposent ou ont proposé des solutions similaires.

Éléments d'appréciation

Le choix de l'équipement s'est porté sur un modèle « esthétique » et pour la recherche d'un prestataire, quatre fournisseurs ont été sollicités. Deux offres de prix ont été reçues :

- SAS GRAPH DISTRIBUTION (67)
- DIRECT CUVE (67)

Enfin, l'organisation de cette opération est d'ores et déjà programmée (communication, inscription, livraison, etc.) pour une réalisation début juin prochain.

Éléments financiers

Les deux offres qui nous sont parvenues sont les suivantes :

- SAS GRAPH DISTRIBUTION (67) : 24 176,40 € TTC
- DIRECT CUVE (67) : 55 663,20 € TTC

Il est proposé de retenir l'offre la plus économique de la **SAS GRAPH DISTRIBUTION** qui répond tout à fait aux attentes du projet.

Les crédits de dépenses ont été provisionnés au plan d'investissement du budget prévisionnel 2025 – compte 2158.

À noter que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental de la Creuse subventionnent ces dépenses à hauteur 80 %. Il sera donc envisageable de proposer aux usagers les récupérateurs d'eau à prix coûtant (moins de 50 €).

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** ce marché pour la fourniture de 100 récupérateurs d'eau à la société SAS GRAPH DISTRIBUTION pour un montant de **24 176,40 € TTC**,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le bon de commande relatif à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

